

**QUESTION ÉCRITE**

**DE**

**M. SYLVAIN HALDI, CONSEILLER MUNICIPAL**

\* \* \*

**Concerne :   Brossage des dents aux cuisines scolaires**

Sans rentrer dans le détail des statistiques, il est de notoriété publique que les frais de soins dentaires sont chers. Toutefois, les traitements dentaires ne sont pas une fatalité et un brossage régulier 3 fois par jour permet de conserver ses dents pour l'intégralité de son existence.

Le règlement d'accueil des enfants au parascolaire dont vous trouverez le lien ci-dessous, indique que le brossage des dents des enfants n'est organisé de façon collective que si les conditions suivantes sont réunies :

1. la présence de sanitaires adaptés (lavabos) ;
2. que le nettoyage des installations soit organisé.

Le règlement précise encore que le personnel d'encadrement n'a en aucun cas la mission de nettoyer les sanitaires après le brossage des dents.

Actuellement et depuis de nombreuses années, les enfants ne se brossent plus les dents à Onex après leur repas de midi.

Serait-il possible de faire le nécessaire pour que les conditions ci-dessus nécessaires au brossage systématique des dents soient remplies aux cuisines scolaires d'Onex ?

Sylvain Haldi

[http://www.giap.ch/sites/www.giap.ch/files/filedepot/34/RA\\_Francais%202016-2017\\_3.pdf](http://www.giap.ch/sites/www.giap.ch/files/filedepot/34/RA_Francais%202016-2017_3.pdf)

Onex, le 23 novembre 2017 SH/bgc